

La société LES EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE, société par actions simplifiée au capital de 381.100 €, dont le siège social est situé 25 rue de la Plaine 75020 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 682 019 278

La société PEARSON EDUCATION FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 8.084.100 €, dont le siège social est à situé 47 Bis rue des Vinaigriers 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 025 343

Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société PEARSON EDUCATION FRANCE par la société LES EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2011, les sociétés LES EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE et PEARSON EDUCATION FRANCE ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société PEARSON EDUCATION FRANCE par la société LES EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE à qui la société PEARSON EDUCATION FRANCE apporterait la totalité de son actif évalué à 13.708.412 euros et la totalité de son passif évalué à 5.438.214 euros soit un apport net de 6.916.696 euros après prise en compte des opérations de la période intercalaire.

En vue de rémunérer cet apport, et compte tenu du rapport d'échange établi sur la base des valeurs réelles des deux sociétés à 622 actions de la société absorbante contre 538.940 actions de la société absorbée, la société LES EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE augmentera son capital de 94.817,68 euros par l'émission 622 actions ordinaires d'une valeur nominale de 152,44 euros chacune entièrement libérées et attribuées en totalité à l'associé unique de la société PEARSON EDUCATION FRANCE.

Le capital de la société absorbante sera ainsi porté de 381.100 euros à 475.917,68 euros.

La prime de fusion s'élèvera à 6.821.878,32 euros.

Il a en outre été stipulé que la fusion aura un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2011.

Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives suivantes :

- Approbation de l'opération par l'associé unique de la société absorbée,
- Approbation de l'opération et augmentation de capital en résultant par décision de l'associé unique de la société absorbante.

Le projet de fusion a été déposé auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris pour les deux sociétés concernées le 29 novembre 2011.